

Massimo Mingardi, L'esclusione della dignità sacramentale dal consenso matrimoniale nella dottrina e nella giurisprudenza recenti

Editrice Pontificia Università Gregoriana, Roma, 1997,
318 p. (Tesi Gregoriana, Serie Diritto Canonico 13)
[Lit. 34.000, isbn 88-7652-740-0]

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

Ce travail est une dissertation en droit canonique qui a été défendue à l'Université Pontificale Grégorienne à Rome en 1996. 1

Au can. 1055 § 2, il est établi que " Entre baptisés il ne peut exister de contrat matrimonial valide qui ne soit, par le fait même, un sacrement ". C'est-à-dire, par le seul fait qu'ils sont baptisés. Actuellement, il existe un nombre croissant de croyants qui s'éloignent de l'Église et de la foi et, finalement, ne croient plus. Ainsi naît pour les pasteurs le problème : quelle est la signification d'un mariage qui est conclu devant l'église par des personnes qui ne croient plus ou à peine. Ils se montrent souvent indifférents par rapport à la dignité sacramentelle du mariage chrétien. Parfois même, ils la rejettent formellement. Une situation comparable se présente chez des catholiques qui ont quitté l'Église par " par un acte formel ". Parce que la conséquence du can. 1055 § 2 est aussi que ceux qui ont quitté l'Église " par un acte formel " et qui donc ne sont pas tenus à la forme canonique du mariage (can. 1117), concluent un mariage civil qui est, par le fait même du baptême, un mariage sacramentel. 2

La question centrale que pose l'A. est : un mariage est-il valide s'il est conclu par deux baptisés qui remplissent les exigences concernant la capacité de contracter mariage et la forme, donc qui prononcent un consentement " *naturaliter* " valide, alors qu'au moins un des deux refuse d'accepter la sacramentalité du mariage chrétien ? La recherche se concentre autour de la question de savoir si et à quelles conditions l'exclusion de la sacramentalité cause un consentement insuffisant et donc la nullité du mariage. 3

Le travail est parfaitement construit. Après l'introduction, suivent cinq chapitres : 1. suppositions doctrinales et systématiques de la question ; 2. propos magistériel sur la foi et l'intention des mariés et l'exclusion de la dignité sacramentelle ; 3. opinions d'auteurs concernant l'exclusion de la 4

sacramentalité ; 4. problèmes liés à la foi et à l'intention ; 5. l'intention contraire à la dignité sacramentelle du mariage. Chaque chapitre se termine par une conclusion descriptive. Suivent la conclusion générale ; une liste des abréviations ; la bibliographie ; un index d'auteurs et la table des matières.

Dans la conclusion générale, l'A. donne une synthèse des résultats trouvés, en posant plus loin la question d'une convergence possible entre les diverses positions des auteurs, tandis que pour lui le droit de chaque personne au mariage est maintenu. Pour lui, il est évident que la doctrine catholique n'accepte pas seulement la validité du mariage sans foi, mais plus radicalement encore, qu'elle considère, encore plus que pour les autres sacrements, sans effet une indication, même seulement implicite, à un contexte de foi, étant donné le droit fondamental de tous au mariage. En ce qui concerne l'intention des mariés, il prend l'intention de vouloir conclure un contrat matrimonial valide comme suffisante dans sa " dimension naturelle ". La volonté seule de ne pas vouloir conclure un mariage sacramentel n'entraîne pas la nullité du mariage. Ce n'est que si l'exclusion de la sacramentalité prévaut vraiment sur la volonté de contracter un mariage qu'on peut parler de mariage nul.

5

Mon impression est que c'est un travail solide aussi bien méthodologiquement que sur le plan du contenu. Il est très largement fait usage des données de théologiens, du magistère, d'auteurs de droit canonique et de la jurisprudence rotale. L'amplitude de la langue italienne est parfois une gêne pour les non-italiens.

6

Piet Stevens